

UNION des CANAUX d'ILLE et de CORBERE

23 avenue Pasteur
66130 ILLE SUR TET
Tél. : 04 68 50 22 08
Courriel : ucic66@gmail.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N°4-2023 REUNION DU 30 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois et le trente mai à dix-huit heures, ont été convoqués pour une réunion du Conseil Syndical, les syndics de l'UCIC, au bureau de l'ASA, 23 avenue Pasteur à Ille sur Têt.

Présents : MM. BRUZY Didier, CALMON Patrice, MAILLOLS Pascal et MARGALL Etienne, syndics titulaires. Messieurs GARCIA François et REIG Jean, syndic suppléant.
Mme. BOUZAN Béatrice donne pouvoir à M. Patrice CALMON.

Objet : Affectation des Résultats 2022

Le Président donne la parole à Agnes Xatard afin qu'elle présente les affectations de résultats à reporter au Budget Primitif 2022 :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2021	Parts affectées à l'investissement exercice : 2021	Résultat de l'exercice 2022	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2022
1 - Budget Principal					
Investissement	-2 141,00		2 141,00		0,00
Fonctionnement	21 604,17	2 141,00	4 254,85		23 718,02
TOTAL	19 463,17	2 141,00	6 395,85		23 718,02

Résultats à reporter au Budget Primitif 2023 :

Pas d'investissement
Excédent de fonctionnement de 23 718,02 €

Suite à la proposition du Président et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical approuve à l'unanimité :

- Valide l'affectation des résultats 2022 au budget primitif 2023 ;
- Autorise le Président à prendre toutes les dispositions et à signer les documents nécessaires pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.



Le Président de l'UCIC,
Didier BRUZY